

Les plans de conservation partagée des périodiques en France l'exemple de la région Rhône-Alpes

par Delphine HAUTOIS
Arald

1. Etat des lieux des plans de conservation partagée des périodiques en France

D'après les informations recueillies par Françoise Labrosse (SICOD des Universités de Bordeaux) à l'occasion de la dernière journée des responsables des centres régionaux du Sudoc-PS, en mai 2007 – et avec son aimable autorisation.

Il existe aujourd'hui 14 plans de conservation partagée des périodiques en France, tous structurés et organisés à l'échelle d'une région.

5 plans parmi les plus anciens (initiés entre 1989 et 1996) sont actuellement en difficulté voire en sommeil : Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes.

4 plans (initiés dans un second temps, entre 1993 et 2004) fonctionnent bien : Aquitaine, Bretagne, Franche-Comté et Île-de-France.

5 plans enfin sont actuellement en préparation : Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Limousin et Rhône-Alpes.

À partir de ces constats, on peut esquisser déjà quelques conclusions : depuis plus de 15 ans, la logique de conservation partagée gagne peu à peu tout le territoire, du fait d'une volonté ferme des professionnels. Simultanément, depuis plus de 15 ans, des difficultés tenaces mettent en péril la logique initiale.

Dans chaque région, les plans mobilisent en moyenne une trentaine d'établissements divers (bibliothèques de la culture et de l'enseignement, centres de documentation et services d'archives), pour plusieurs centaines de titres de périodiques (presse généraliste et/ou presse spécialisée).

Dans leur grande majorité, les plans ont été mis en place et sont pilotés par le centre régional du livre (CRL) ; les centres régionaux du Sudoc-PS (CR) sont associés au travail pour une petite moitié des plans ; dans trois cas seulement, les centres régionaux du Sudoc-PS sont impliqués sous la forme d'une mise à disposition du personnel à temps partiel pour le plan.

Dans le cadre de l'enquête de Françoise Labrosse, diverses explications à la fragilité des plans ont été avancées par les professionnels impliqués :

- le manque de moyens humains (dans les CRL, partagés entre des missions très diverses ; dans les CR du Sudoc-PS, où la gestion de plans de conservation partagée n'est pas citée officiellement dans les missions des centres) ;

- le manque de reconnaissance politique (dans les CRL, qui parviennent difficilement à convaincre les diverses tutelles impliquées de la pertinence d'une action à la visibilité incertaine ; dans les CR du Sudoc-PS, généralement peu soutenus par leurs responsables directs au sein des SCD) ;

- le manque de visibilité (aux yeux des responsables, mais aussi sans doute des usagers : dans les CRL, la constitution, la mise en ligne et la mise à jour d'une base de données sont une

charge lourde ; du côté du Sudoc, on constate que si les établissements en majorité signalent leurs périodiques dans le Sudoc, les plans sont peu ou mal signalés en tant que tels).

A l'inverse, telles sont les explications données à la réussite de certains plans :

- une collaboration CRL / CR du Sudoc-PS (exemples de l'Aquitaine et de l'Île-de-France), qui permet une mutualisation des moyens, et en particulier une gestion conjointe de la base de données ;
- un engagement fort de tous les professionnels concernés, qui se traduit dans un comité de pilotage aux réunions régulières où sont représentés les divers acteurs du plan (c'est-à-dire les divers milieux professionnels impliqués, avec leurs besoins et leurs attentes spécifiques : bibliothécaires de la culture et de l'enseignement, archivistes, CRL, CR du Sudoc-PS, etc.).

2. L'exemple de la région Rhône-Alpes : un plan en cours d'élaboration

Témoignage de l'élaboration du plan de conservation partagée des périodiques en Rhône-Alpes : piloté par l'Arald depuis décembre 2005, le plan devrait être opérationnel à la fin du premier trimestre 2008. Ce témoignage, qui concerne les phases préparatoires du plan, propose donc plus de questions que de réponses.

a. Organisation du plan : le rôle de l'Agence régionale

Un peu d'histoire, tout d'abord : un premier plan a été initié en Rhône-Alpes en 2002, après une « étude préalable » d'Isabelle Suchel-Mercier, réalisée dans le cadre d'un stage de trois mois à l'Arald, formalisée dans un mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de l'Enssib. La mise en œuvre du plan piloté par l'Arald a été brusquement interrompue en 2003 par le départ pour raisons de santé de la chargée de mission « Bibliothèques » de l'Agence. Après une longue vacance de poste, les professionnels ont à nouveau sollicité l'Arald dès que le remplacement a été assuré en 2005. Dès lors, a été initié un nouveau plan : non pas la reprise du plan initial, mais un autre plan. Entre 2003 et 2005, les volontaires pour un tel plan n'étaient plus exactement les mêmes, les besoins et les attentes avaient évolué.

Autant de signes qui témoignent, d'une part que l'Agence régionale est l'interlocuteur privilégié (et décisif) pour des projets de coopération à l'échelle régionale, d'autre part qu'un tel plan nécessite un suivi régulier au sein de la structure, enfin que tout plan évolue dans le temps.

b. Objectifs du plan : les attentes diverses de professionnels divers

C'est à travers la « Commission Patrimoine » réunie par l'Arald sous l'égide de la DRAC que les professionnels ont fait connaître en 2005 leur volonté d'élaborer un nouveau plan. Ce sont ainsi des bibliothécaires de BM à vocation patrimoniale et des archivistes qui ont voulu ce plan. Dès l'origine, les objectifs étaient divers : d'une part le besoin d'une solution aux problèmes matériels de stockage et de gestion des collections de presse, d'autre part la volonté de structurer l'offre documentaire à l'échelle régionale et de mener une réflexion commune sur les enjeux scientifiques de la conservation de la presse. C'est ainsi à la fois comme outil de gestion (pour les professionnels) et comme outil de service (pour les usagers) que le plan a été imaginé.

Le comité de pilotage, né au sein de la Commission Patrimoine, a été constitué au terme d'un appel à participation auprès des BM, des BDP, des SCD et des deux centres régionaux du Sudoc-PS de la région. Pour la première réunion du comité, ont été sollicitées aussi des institutions nationales : la BnF, représentée par Catherine Vassilieff (Coopération) et Pascal Sanz (Droit, économie et politique), et le CTLES, représenté par son directeur Raymond

Bérard. Cette première réunion a été l'occasion d'une présentation de diverses initiatives significatives dans le domaine de la conservation partagée, à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle de réseaux locaux dans la région. Il s'agissait à la fois de prendre connaissance de l'expérience acquise dans d'autres contextes, et de définir à partir des modèles présentés les enjeux spécifiques d'un plan pour la région Rhône-Alpes. Préalable indispensable aux travaux du comité de pilotage, qui s'est dès lors réuni chaque mois : composé de 25 personnes, réuni par l'Arald sous l'égide de la DRAC, il est animé par Pascal Sanz (BnF) et rassemble des bibliothécaires municipaux (de villes de tailles variables), des archivistes départementaux et des représentants de 3 SCD – dont les responsables des deux CR du Sudoc-PS en Rhône-Alpes. Au sein de ce comité qui rassemble des professionnels d'horizons divers, la diversité des objectifs et des attentes est manifeste : ce dont témoigne le choix des corpus.

c. Choix des corpus : presse généraliste, presse locale... et presse méprisée

Il a été décidé immédiatement de travailler sur plusieurs corpus, afin de satisfaire tous les établissements impliqués.

- Le premier corpus (presse d'information générale, politique et économique) a été une évidence pour tous : problèmes de stockage évidents et enjeux scientifiques indiscutables tant pour la lecture publique que pour l'université. Ce corpus est constitué de titres vivants de journaux et de magazines de presse générale, ainsi que de revues de presse politique et économique généraliste, dans diverses langues. En ont été exclus les titres spécialisés.

- Le second corpus (presse locale d'information générale) est né d'une demande spécifique des BM à vocation patrimoniale qui développent un fonds local et des services d'archives. Dès l'origine, on a pu noter l'ambiguïté de cette demande : en termes d'échelle, car il s'agit là d'une conservation partagée à l'échelle départementale avec un nombre limité de partenaires (on peut légitimement se demander si l'arbitrage régional est indispensable) ; en termes d'efficacité aussi, car il s'agit de collections jalousement conservées pour lesquelles les transferts seront assurément limités (les services d'archives en particulier ont pour vocation de conserver et ne peuvent céder ; le plan leur permet uniquement de compléter leurs collections). Cependant, le plan en Rhône-Alpes pour ce corpus s'articule avec un autre programme important, de microfilmage et de numérisation de la presse locale ancienne, auquel participent tous les services d'AD et quantité de BM – est assuré ainsi un continuum dans la coopération pour la sauvegarde de la presse ancienne et la gestion des collections contemporaines.

Ce corpus est composé de titres locaux vivants : la presse d'information générale uniquement, y compris les titres gratuits – mais en aucun cas les bulletins municipaux, les bulletins spécialisés ni les journaux d'annonces.

- Enfin, un troisième corpus est né d'une volonté originale : non pas à partir des contraintes matérielles rencontrées dans les établissements, ni à partir des politiques documentaires propres aux divers établissements, mais au contraire à partir d'une réflexion globale sur les enjeux de la conservation de la presse et du constat d'un oubli. On s'est penché alors sur la presse dont la conservation est généralement négligée : presse dédiée à la beauté, à la mode, à la décoration... Une presse méprisée mais très présente dans les établissements de lecture publique, et très importante en termes sociologiques et historiques, qu'il a semblé important de préserver pour les générations futures.

Parmi les nombreux thèmes qui auraient pu être sélectionnés à ce titre, le comité de pilotage a retenu pour commencer la presse de mode. Illustrant la tradition de l'industrie vestimentaire en Rhône-Alpes, ce corpus se propose de réunir des titres vivants de magazines et revues dont une part substantielle du contenu est consacrée à la mode vestimentaire.

Ces trois corpus très divers trahissent la diversité des enjeux de tout plan de conservation partagée : entre gestion matérielle et intérêt scientifique, entre politique propre aux établissements et coopération volontaire, entre outil de gestion et outil de service...

d. Choix des modalités : l'épreuve juridique

Une fois les corpus choisis et à mesure qu'étaient établies les listes de périodiques par les membres du comité de pilotage, a été rédigé par le même comité le texte de la convention destinée aux futurs partenaires.

Texte capital où sont consignés les enjeux et les modalités du plan – dès les premières lignes du texte, sont ainsi annoncés à la fois le principe du plan et le partage des responsabilités : « Son principe consiste à répartir la conservation des titres dans les établissements partenaires qui sont en l'occurrence des « *pôles de conservation* », tandis que d'autres établissements se positionnent en tant qu'« *établissements associés* » et s'engagent à compléter les lacunes des collections des établissements responsables de la conservation. » Le texte témoigne des choix spécifiques du comité de pilotage pour ce plan, en particulier de l'option d'une conservation décentralisée et de la décision volontariste d'une cession définitive et gratuite des collections de presse transférées dans le cadre de ce plan.

Il a été décidé que seraient signées des conventions bipartites entre l'Arald (qui coordonne le plan sous la responsabilité du comité de pilotage) et chacun des établissements partenaires. Au fur et à mesure, le texte a été soumis aux services juridiques des établissements représentés dans le comité de pilotage. Demandes d'explications et de corrections n'ont pas cessé, signe de l'importance exceptionnelle des collections de presse aux yeux des collectivités publiques.

Les points les plus débattus ont été les suivants :

- questions de « responsabilité » : rôle, statuts et missions de l'Agence régionale, mais aussi définition des tutelles (implication de la DRAC en particulier) ;
- questions de « financement » : engagement à titre gracieux de l'Arald (soutenu par la DRAC), engagement matériel mais non financier des partenaires ;
- question de « durée » : un accord pérenne ou une reconduction expresse chaque année ?
- questions liées au « transfert des collections » : panique face à la cession des collections, d'où nécessité d'une grande prudence dans la rédaction (pédagogie nécessaire pour rappeler le respect des politiques documentaires des établissements, les conditions d'une cession limitée aux cas où des éliminations étaient prévues... et pour préparer les cas de résiliation de la convention : à la fois pour l'établissement qui veut conserver sa collection et pour les partenaires qui veulent que soit maintenue une collection accessible selon les termes du plan) ; mais aussi crainte face aux modalités et coûts de transferts ;
- questions liées aux « engagements des partenaires » : selon la situation des établissements, et en dépit du volontarisme du comité de pilotage, il a été difficile de s'accorder sur certains engagements des établissements, en particulier pour les pôles de conservation : prêt entre établissements, reproduction de documents à la demande, signalement dans le Sudoc, etc. Ont été rappelées systématiquement les dispositions du règlement intérieur de chaque établissement.

e. Premières réactions des professionnels

Une enquête a été réalisée pendant l'été 2006, à partir des premiers travaux du comité de pilotage, pour connaître les partenaires intéressés.

L'enquête a été adressée à toutes les BM des villes de + de 10 000 habitants, toutes les BDP, tous les services d'AD, tous les SCD, ainsi qu'à certaines institutions : IUFM, CRDP et INRP.

Au total, 100 envois et 56 réponses. Soit un taux de réponse élevé, de plus de 50 %. Ont répondu tous les services d'AD et tous les SCD ; n'ont pas répondu toutes les BDP, ni les BM de villes moyennes (mais toutes les BM des 8 villes-centres ont répondu).

Les résultats les plus saillants de l'enquête sont les suivants :

- 14 établissements refusent de participer au plan, pour des motifs divers (pas de locaux adaptés, manque de personnel et de moyens techniques...). Parmi eux, certains proposent une aide logistique pour le plan (en particulier BDP de l'Ain : transport), ou une expertise pour certains corpus (en particulier SCD Savoie : corpus scientifiques). D'autres enfin s'interrogent sur la forme d'aide à apporter, car sans pouvoir y participer ils approuvent le principe du plan.

- 42 établissements (ou réseaux d'établissements) acceptent de participer au plan ; 21 au titre de pôles de conservation, 21 au titre d'établissements associés.

- Les 8 départements de la région sont représentés – répartition harmonieuse : dans tous les départements, on trouve au moins un équipement structurant (AD, grande BM ou BU) volontaire au titre de pôle de conservation et quelques établissements associés.

- Massivement, tous les établissements ont fait connaître leur besoin d'aide concernant les procédures d'un tel plan ; pour beaucoup d'entre eux (18 sur 42, soit près de la moitié), une aide à la logistique, en particulier au transport, a été déclarée nécessaire ; quelques-uns enfin (13) ont déclaré un besoin en termes d'expertise des collections.

- Concernant les services associés au plan pour les établissements pôles de conservation (PEB et reproduction de documents), les réponses sont diverses, sans surprise : toutes les BU pratiquent le PEB ; mais généralement les services d'archives ne le pratiquent pas (à l'exception des AD Ardèche et des AM Aix-les-Bains) ; et certaines BM déclarent ne pas pouvoir le pratiquer au titre du plan (Grenoble, Saint-Étienne, Roanne). Concernant la reproduction de documents, 14 établissements la pratiquent (sur 21), tous types d'établissements confondus. Les pratiques sont donc très diverses – or un engagement commun à tous les établissements aurait été souhaitable...

- Concernant le choix des corpus : la réponse à la question globale des corpus jugés prioritaires indique que la presse locale est plébiscitée (27 voix parmi les 52 réponses exprimées) ; la presse d'information générale, politique et économique est jugée prioritaire globalement (20 voix) mais rarement retenue par les pôles de conservation (hors BU et grandes BM) ; enfin la presse de mode a suscité de nombreuses questions et réactions (13 voix), pour un intérêt assez faible en définitive...

- Corpus retenus par les candidats pôles de conservation : sans surprise, la presse locale a été choisie dans tous les départements par les AD et les grandes BM (Bourg-en-Bresse, Valence, Grenoble, Saint-Étienne, Roanne, Lyon et Chambéry), ce qui n'est pas sans poser question pour la répartition des responsabilités de conservation... Quant à la presse d'information générale, politique et économique, elle a été retenue par les SCD des Universités de sciences humaines (UPMF Grenoble, Lyon 2 et Lyon 3), par trois grandes BM (Lyon, Grenoble et Chambéry) et par deux BM du Rhône (Bron et Oullins). Sans nul doute, la répartition des titres est à prévoir à l'échelle de la région : on peut envisager de conserver plusieurs collections du même titre en différents sites éloignés ; par ailleurs, une répartition à l'échelle des grandes agglomérations (Lyon et Grenoble) est aussi nécessaire.

Enfin la presse de mode n'a été retenue que par 2 établissements : outre la BM de Lyon, seule la BM d'Oullins se porte candidate (elle ne conserve rien pour l'heure mais pourrait être intéressée en raison d'un LEP du secteur qui propose un enseignement dédié, et en raison d'un fonds de monographies consacré à l'histoire du costume).

- Dernier point de l'enquête, les corpus suggérés pour l'avenir : sans surprise quant à l'origine des suggestions (BU / AD / BM), ont été indiqués des corpus scientifiques (chimie, pharmacie) – ou de vulgarisation scientifique et technique ; des corpus littéraires (en particulier poésie et théâtre) ; les sciences humaines (en particulier histoire, géographie) ; les arts, la musique et le cinéma ; la presse jeunesse ; la presse administrative (journaux officiels, bulletins ministériels, municipaux) ; les revues locales spécialisées (en particulier revues des sociétés savantes) ; les sciences de l'éducation ; les bibliothèques et la promotion de la lecture... Enfin, quelques demandes marginales semblaient étroitement liées aux politiques documentaires propres à certains établissements (gastronomie, montagne, Italie...). Du côté de la presse « méprisée », deux suggestions pour les sports et la santé.

Un plan plébiscité donc, avec une participation encourageante – mais aussi des disparités et des difficultés évidentes.

f. Préparation de la phase opérationnelle : les questions en cours

- Collaboration Centre régional du livre / Centres régionaux du Sudoc-PS : sous quelle forme ?

- Base de données : en plus de la question du signalement dans le Sudoc-Ps, quel outil de gestion spécifique au plan régional ?

- Visibilité sur Internet : quelle visibilité pour les usagers ? à partir des sites des établissements, à partir d'un portail régional, à partir d'un portail national ? et quelle articulation entre ces publications ?

- Gestion des transferts : diverses solutions sont à l'étude (ressources internes aux établissements, aide logistique des BDP, transporteurs financés par le biais d'une subvention de la DRAC Rhône-Alpes à l'Arald...)

- Gestion des dons : un besoin réel des professionnels, à structurer sans doute au-delà des corpus du plan...